

COMPTE-RENDU
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUIN 2013

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BioAlliance Pharma s'est réunie le 26 juin 2013 sous la présidence de Monsieur Patrick Langlois, Président du Conseil d'administration.

Patrick Langlois, dans son allocution initiale, exprime sa satisfaction devant la progression des développements cliniques des deux portefeuilles de produits de la Société au cours de l'exercice 2012 et des premiers mois de l'année 2013. Puis il évoque la qualité des débats au sein du conseil d'administration de BioAlliance Pharma. Enfin, il commente les propositions de nomination de Madame Danièle Guyot Caparros et Monsieur Russell Greig en qualité d'administrateur indépendant, propositions qui s'inscrivent dans la volonté du Conseil de renforcer son ouverture sur le plan international, déjà entamée depuis deux ans. Il précise que le Conseil renforce ses compétences dans les domaines de la finance et de la stratégie d'entreprise, avec deux personnalités ayant une expertise dans le domaine de la pharmacie et de la biotech. Au nom du Conseil, le Président remercie les deux membres sortants du Conseil d'administration, Michel Arié et Catherine Dunand, qui ont apporté ces dernières années leurs riches expériences professionnelles à la Société. Il conclut en indiquant que le renouvellement des mandats d'administrateurs de Patrick Langlois et de la société Kurma Life Sciences Partners est soumis au vote des actionnaires.

Puis, Judith Greciet, Directeur Général, souligne les avancées déterminantes en 2012 des deux portefeuilles de produits de la Société, sources de valeur à court et moyen terme pour les actionnaires :

Elle indique que, les 3 programmes « orphelins en cancérologie », véritables moteurs de croissance, représentent des médicaments à très forte valeur ajoutée clinique, développés pour des pathologies particulièrement sévères pour lesquelles il existe un fort besoin médical et dont le chiffre d'affaires potentiel est très significatif.

Ces programmes constituent la priorité en termes d'efforts de recherche et développement et les équipes ont réalisé des avancées significatives et rempli l'ensemble des objectifs prévus en 2012.

- **Livatag®** : Moins d'un an après la reprise du développement, démarrage effectif en France de l'étude clinique de phase III ReLive dans le cancer primitif du foie. Une vingtaine de centres sont ouverts en France et le recrutement se poursuit activement.
- **Validive®** : Extension Internationale de l'essai de phase II dans la prévention de la mucite orale chez des patients traités par Radiochimiothérapie pour un cancer ORL, notamment aux Etats-Unis, suite à l'autorisation de la FDA. Cette extension va permettre d'optimiser le recrutement. La société prévoit une fin d'étude dès 2014, ce qui représentera une forte création de valeur.
- **AMEP®** : démarrage de l'essai de phase I/II chez les patients atteints d'un mélanome métastatique et collaboration avec l'université de Copenhague pour une seconde phase I, réalisée et financée par l'université.

Dédiés à la réalisation d'accords de licence, les « médicaments de spécialités » représentent une source de revenus permettant de financer en partie l'entreprise et ses programmes de développement. Les éléments nécessaires pour une valorisation optimale de ces médicaments ont été mis en place :

- Loramyc®/ Oravig® : Signature d'un accord de licence pour la commercialisation aux Etats-Unis avec Vestiq pharmaceuticals et démarrage de la promotion par les délégués dès Janvier 2013.
- Sitavig® : Obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Europe dans 8 premiers pays et aux Etats-Unis. Les démarches pour l'obtention de l'autorisation dans les autres pays Européens sont en cours.

Nicolas Fellmann, Directeur Financier, prend la parole et présente une **synthèse des comptes de l'exercice 2012**¹ :

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 4 millions d'euros en 2012, en progression de 25% par rapport à l'exercice précédent, provenant principalement des paiements non récurrents liés aux accords de licence.

L'accélération du développement de Livatag® et Validive®, principalement, a induit une montée en puissance des investissements de R&D (9,3 millions d'euros en 2012, contre 7.9 millions d'euros en 2011) qui a été compensée par une gestion rationnelle des frais généraux et administratifs. Ainsi, les dépenses d'exploitation ont globalement diminué de près de 15%, contribuant à l'amélioration du résultat net de l'exercice.

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2012 | 21/12/2011 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Total chiffre d'affaires | 4 028 | 3 231 |
| Total charges d'exploitation | 15 543 | 18 169 |
| Résultat opérationnel | -11 515 | -14 938 |
| Résultat net | -11 548 | -14 622 |

La trésorerie consolidée au 31 décembre 2012 se monte à 14,5 millions d'euros.

Les commissaires aux comptes présentent leurs rapports. Ils déclarent aux actionnaires avoir certifié sans réserve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

L'Assemblée des actionnaires approuve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012 ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice en totalité au report à nouveau.

L'Assemblée approuve la nomination en qualité d'administrateur indépendant de Madame Danièle Guyot Caparros et de Monsieur Russell Greig.

L'Assemblée approuve également les résolutions proposées par le Conseil d'administration (liste non exhaustive) :

¹ Les comptes annuels et les comptes consolidés figurent en intégralité dans le Rapport Financier Annuel 2012 disponible sur le site de la Société.

- l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances - avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de sur-allocation ;
- Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à l'ensemble des salariés ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit de membres du conseil d'administration de la Société n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales;
- Modification de la limite d'âge applicable au président du conseil d'administration – Modification corrélative de l'article 15 des statuts ;
- Modifications à apporter aux statuts afin de les mettre en conformité avec la loi ou d'apporter des précisions ;

L'Assemblée rejette la résolution suivante :

- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux de la Société;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Les Résultats détaillés des votes ont fait l'objet d'un communiqué séparé, disponible sur le site internet de BioAlliancePharma :

<http://www.bioalliancepharma.com/fre/Investisseurs/Assemblees-generales/Assemblees-generales>